N°3 - mars 1996

L'écho des Ecrins

journal d'information du Parc national

ACTUALITÉ

La Charte selon Patrick Ollier

La Charte d'environnement et de développement durable: une "nouvelle donne" dans les relations entre les habitants du territoire, leurs élus et les responsables du Parc.

page 2

Aspects de la neige



En hiver aussi, les agents du Parc sont sur le terrain.

page 2

Une Maison à Briançon



A Briançon, l'ouverture de la Maison du Parc est prévue pour cet été: elle se situera au bas de la "Grande Gargouille", sur la place du Médecin Général Blanchard.

page 3

Les Ecrins Parc National

Directeur de la publication: *PHILIPPE TRAUB*

Directeur de la rédaction: *CLAUDE DAUTREY*

Rédaction en chef: *LUC BENAZET, ALAIN GAS*

Conception graphique: *MICHEL ROSSIGNON*

Coordination et réalisation *ARTS GRAPHIQUES DB*

Edité par le Parc national des Ecrins, *Domaine de Charance 05000 Gap*

EDITORIAL

Le Parc et l'agriculture: des chemins communs...

Toutes les déclarations des plus hautes autorités convergent:
- Le respect de l'environnement est une priorité nationale et européenne.
- L'agriculture, qui plus est de montagne, doit être à tout prix conservée comme élément structurant de la présence humaine sur tout le territoire, à partir de ses fonctions de production et d'entretien de l'espace.

La conclusion qui paraît évidente d'une démarche commune aux agriculteurs et aux dirigeants du Parc n'est pourtant pas si simple. Que ce soit pour mettre en place des programmes d'entretien de sentiers, de passerelles, etc... que ce soit pour organiser la présence simultanée des troupeaux et des touristes, que ce soit pour mettre en place des actions de plus grande ampleur dans la zone périphérique, telles les mesures agri-environnementales, le ciment du succès passe par deux préalables qui sont: communication et compréhension réciproque.

C'est souligner, me semble-t-il, l'importance du travail de la commission agricole du Parc que j'ai eu l'honneur de présider au cours de ces six dernières années. Enclencher une démarche permanente de communication responsable entre les organisations professionnelles agricoles et le Parc, entre les agriculteurs et les agents du Parc, est sans doute, par les temps contestataires que nous vivons, un passage obligé et nécessaire pour la survie et la santé des uns et des autres.

Un nouvel agriculteur, Paul Aubert, va me succéder au conseil d'administration du Parc, je lui souhaite pleine réussite dans l'action qu'il pourra mener.

Que soient remerciés du fond du cœur ceux (les agriculteurs et les gens du Parc) qui ont entamé ce bout de chemin ensemble. Que ce chemin se continue et s'élargisse ! Quelle que soit la richesse des temps, les passerelles les plus importantes sont sans doute celles qui se construisent entre les hommes.

Michel Orciere
Président de la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes
Président de la commission agricole du Parc

sommaire N°3

EDITORIAL 1

ACTUALITÉ
La Charte selon Patrick Ollier
Aspects de la neige 2
Une Maison à Briançon
Point de vue 3

DOSSIER
Canaux, berges et voies agricoles 4
Paysages agricoles
La forêt de Chantelouve 5
Profils des alpages 6
Eleveurs caprins
Science, semences et plantes sauvages 7

INFORMATIONS
Tour Brune en hiver - Programme Leader - Courrier des lecteurs - Diplôme européen - Un diaporama - Un été au Lauvitel 8

DOSSIER

Espaces des Hommes

Canaux, berges et voies agricoles

L'entretien des équipements de montagne nécessite des moyens financiers: le Parc joue son rôle.

page 4

Paysages agricoles

Le bocage du Champsaur et les terrasses de La Grave représentent deux cas de paysages caractéristiques qu'il convient de reconnaître et de préserver.

page 5

La forêt de Chantelouve



L'Office national des forêts vient d'élaborer le plan de gestion de la forêt de Chantelouve, située dans la zone centrale du Parc. Objectifs et problématiques.

page 5

Profils des alpages



F. Chevaillot

Les mesures agri-environnementales aident à entretenir les parcelles menacées d'abandon. Rencontre avec trois éleveurs dont les troupeaux estivent en revitalisant les alpages.

page 6

Eleveurs caprins

Une nouvelle génération d'agriculteurs impose avec succès leurs productions grâce à la vente directe. Deux éleveurs caprins témoignent de leur passion.

page 7

La Charte
selon Patrick Ollier

Le Président du conseil d'administration nous parle des relations entre les communes, et par leur intermédiaire les populations concernées, qui participent à la vie du Parc et l'établissement public national chargé de sa gestion.

- Pourquoi une charte de partenariat entre le Parc et les communes?
- Il faut revenir au début, car aujourd'hui encore, vingt ans après la création du Parc, une partie de la population estime qu'on a pris à tort des superficies de la commune pour y installer le Parc et que les promesses de compensation, notamment en matière de crédits pour les vallées, n'ont pas été tenues. Au bout de dix ans, ces crédits ont disparu, je trouve ça injuste. Aujourd'hui, les élus sont également demandeurs de relations humaines plus fortes avec les responsables du Parc
- Réfléchir à l'avenir des Hommes sur le territoire des Ecrins, ce serait quelque chose de nouveau de la part des gens du Parc?
- C'est ce que les détracteurs du Parc peuvent considérer, même si je pense qu'il y a beaucoup d'injustice dans cette appréciation. Ce qui est peut-être nouveau avec cette charte, c'est la formulation et la méthode d'approche, dans l'explication et la concertation. Cependant, sur les résultats, beaucoup de choses ont été faites dans le passé qui vont correspondre à des choses qu'on va engager dans l'avenir. Ce qui est peut-être nouveau aussi, c'est l'état d'esprit et une plus grande proximité dans les rapports humains. Avec cette charte, on devrait fixer les règles du jeu qui structurent les relations entre les collectivités, le parc national, et le ministère de l'environnement. Ce système de relation devrait permettre de faire de la programmation sur plusieurs années, les projets venant des collectivités locales, mais aussi du milieu associatif et consulaire, et du Parc lui-même qui peut avoir des idées. Bien sûr, les projets doivent tenir compte des objectifs suivants: préservation du patrimoine, soutien de la sylviculture et de l'agriculture, encouragement du tourisme de découverte et développement du tissu social et culturel.


Philippe Traub et Patrick Ollier. photo: C.Dautrey

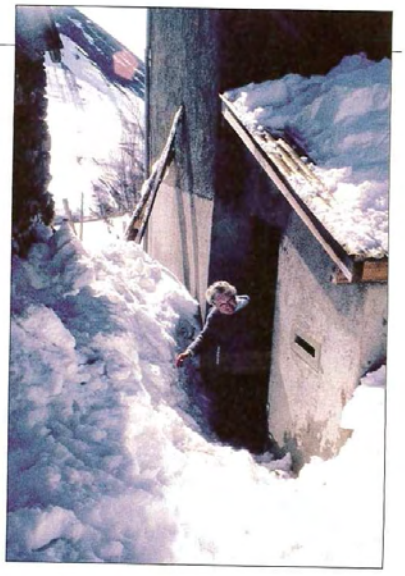
- Quel rôle jouera le Parc dans ce cadre nouveau?
- Le Parc aidera les communes pour préparer et mettre en oeuvre les projets. Il jouera un rôle de conseiller technique. Et, avec le préfet et les services de l'Etat également, on s'occupera de capter et de coordonner les financements divers: Europe, Etat, région, département et communes. Le Parc n'a évidemment pas l'intention dans cette affaire, ses moyens étant limités, de financer ces projets, mais il pourra y participer, modestement.
- La mission traditionnelle de conservation est-elle dépassée?
- Non, pas du tout. Nous nous engageons dans une voie tout à fait distincte. Il n'est pas question de toucher à la mission primordiale de préservation des espèces de la faune et de la flore. La charte ne concerne que les projets d'économie locale des communes dans la zone dite périphérique.
- Est-ce que cette charte porte une vision du renouveau de la vie rurale en haute montagne?
- Il s'agit d'aménagement du territoire. L'intérêt de la charte, c'est de faire émerger des projets destinés à préserver la vie rurale dans les hautes vallées montagnardes. Le Parc apporte son soutien à des initiatives qui veulent lutter contre le processus de désertification et de dévitalisation. Si le Parc se souciait déjà du devenir des communes, il le fera désormais d'une manière structurée. C'est pourquoi j'ai souhaité qu'on relance l'association des élus.
- Une telle volonté trouvera sa crédibilité avec la mise en oeuvre effective des projets de vie portés par les habitants et des projets de développement portés par les communes. Vous avez parlé de capter les divers financements, est-ce qu'il y a des moyens nouveaux pour autant?
- Oui. Il y a deux choses. Il y a un système de fiscalité dérogatoire qui sera mis en place dans les cantons de la zone dite périphérique, puisqu'ils seront presque tous placés en zone de revitalisation rurale. C'est ce que j'ai proposé en tant que rapporteur de la loi d'aménagement du territoire: le décret va sortir très prochainement. Ces mesures seront très incitatives pour les élus qui ont la volonté d'installer des activités économiques. Ensuite, il y a des crédits budgétaires, qui aujourd'hui ne sont pas totalement utilisés, sur lesquels on peut tirer. Précisément, parce que l'action n'est pas coordonnée ni programmée. Enfin, lorsque la charte sera adoptée par les communes, elle sera proposée aux autres parcs nationaux qui l'adapteront et à partir de là, une mécanique pour les sept parcs nationaux va se mettre en place. Pour que cette mécanique fonctionne, il faudra qu'une ligne budgétaire spéciale au ministère de l'environnement soit affectée au fonctionnement des chartes. C'est une demande que j'ai formulée au ministre. Dans les deux ans, on peut arriver à un texte de loi. Cette loi va notamment officialiser l'existence de la zone dite périphérique, qui juridiquement n'existe pas. Elle permettra aussi de faciliter les passerelles pour les carrières des personnels.
- " zone périphérique", c'est un drôle de vocable, non?
- Oui, c'est barbare et affreux, il faudra le changer. L'essentiel est bien, grâce à cette charte, de mettre en place des relations nouvelles qui permettront des initiatives constructives que tous ensemble nous assumerons. Car la charte est née d'une concertation longue de plus d'un an et nous avons tenu compte des propositions de l'Association des élus. Et la charte sera ce qu'on en fera.

Le 26 janvier, le Parc renouvelait son conseil d'administration. A cette occasion Patrick Ollier a été réélu président; Lucien Davin, maire de Châteauroux, a été réélu 1er vice-président et Bernard Chollet, maire de Bourg d'Oisans, a été élu deuxième vice-président. Parmi les "nouveaux", on peut citer:
- côté Hautes-Alpes: Paul Aubert, vice-président de la Chambre d'agriculture; Samuel Michel, président du Centre de Recherche Alpin sur les Vertébrés; Joseph-Jean Godefroy, président du Club Alpin Français; Sylvianne Gonon, secrétaire générale du C.D.T. et Jean-Pierre Francois, trésorier adjoint de la C.C.I.
- côté Isère: Roland Douillet, président du comité départemental de montagne et d'escalade
- au plan national: Jean-Paul Fontaine et Laurent Mermet choisis par le ministre chargé de la protection de la nature; Jean-Pierre Raffin sur proposition du C.N.P.N. et Dominique Tixeront, directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement région PACA.

Aspects de la neige


1




5

1 La capture d'un chamois
2 Cabane en Valgaudemar
3 Animation scolaire

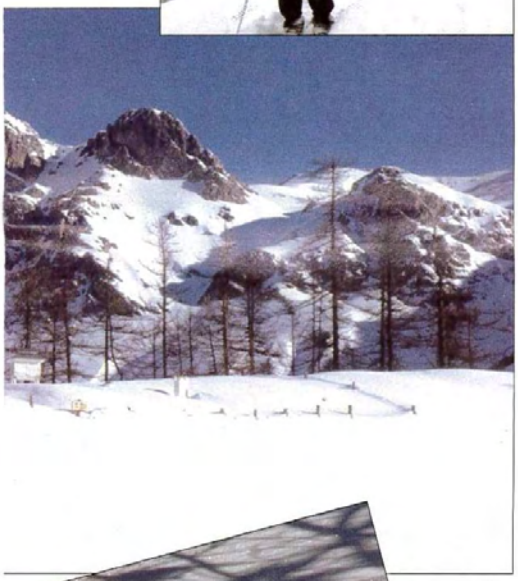
Une Maison à Briançon



2



3



4



6

Photos Robert Keck et P.N.E.

4 La station du Casset
5 L'accès à la maison est déneigé
6 Traces de capucin

En 1996, la direction du secteur Briançonnais du Parc quittera l'avenue du Lautaret, pour s'installer place du Médecin Général Blanchard, au pied de la "Grande Gargouille".

Après bien des efforts infructueux pour installer le secteur du Briançonnais à Monêtier-les-Bains, le Parc, dans le cadre d'une coopération avec la ville de Briançon, réalise une vitrine au coeur de cette ville d'art et d'histoire, symbole à la fois des hautes cités alpines et d'un espace d'échanges entre la France et l'Italie.
Il est facile de comprendre les enjeux auxquels répond cette porte orientale du massif et du Parc des Ecrins. Le Parc a déjà des relais d'information bien intégrés dans le secteur, au Casset et au col du Lautaret; en se positionnant dans la vieille ville de Briançon, il va au-devant d'un public plus large et affirme son rôle d'acteur prépondérant dans la vie du pays. La municipalité de Briançon ne s'y est pas trompée: elle a accueilli très favorablement un projet qui s'inscrit dans la continuité de l'actuelle rénovation de la "Grande Gargouille", cette rue centrale qui traverse la ville haute. Les commerçants se félicitent également du choix de la place Blanchard, comme nous le confirme M. Grolier. Selon lui, la Maison du Parc constituera un nouveau pôle d'attraction au bas de la "Gargouille"; elle attirera donc un public ayant l'habitude d'aborder le "secteur sauvegardé" de Briançon par le haut, au départ du Champ de Mars.Et ce sont 50 000 visiteurs par an qui sont attendus. Non seulement la Maison offrira un formidable panorama, invitation à découvrir la haute vallée de la Durance, le Briançonnais et le massif des Ecrins; mais encore elle s'inscrira dans un circuit urbain aussi varié que séduisant, comprenant l'église des Cordeliers (en cours de restauration), la bibliothèque municipale, le jardin du gouverneur et le musée du ski (en gestation). Il s'agit par conséquent d'un projet prospectif, bien fait pour dynamiser la vie locale tout en sensibilisant aux spécificités des montagnes toutes proches. Cette Maison est appelée à unir la passion de la nature et le goût du patrimoine historique.
La conception de la Maison, telle que nous l'a exposée l'architecte Paul Wagner, répond aux exigences de cette dynamique. La difficulté, ici, consistait à adapter une grande bâtisse d'habitation - ancienne annexe de l'hôpital militaire - à une vocation d'accueil et de muséographie. La solution passe par l'aménagement du sous-sol et l'extension de la façade méridionale. Cette avancée prendra la forme d'une verrière permettant d'éclairer et d'unir les trois niveaux ouverts au public, tout en garantissant des possibilités de circulations fonctionnelles (escalier et ascenseur) n'empiétant pas sur les surfaces utiles. Le sous-sol voûté présentera le territoire des Ecrins, notamment par une spectaculaire maquette en relief du Briançonnais, que le visiteur surplombera à son arrivée, avant d'en faire le tour en descendant l'escalier d'accès! Le rez-de-chaussée associera un centre d'information avec une boutique et un espace pédagogique destiné aux enfants. Le 1er étage abritera une exposition sur le ski, préfiguration du musée municipal. Les deux étages supérieurs seront réservés aux services du Parc (bureaux et appartement de fonction).



Vue générale de la bâtisse dans son environnement, avant le début des travaux d'aménagement



P.Wagner

Maquette de la Maison du Parc: façade sud avec la verrière (architecte: Paul Wagner - "Atelier 4" Gap).

Le Parc ayant obtenu, avec le soutien actif du président Patrick Ollier et du maire de Briançon Alain Bayrou, des subventions de plus de 5 millions de francs dans le cadre du programme dit Konver, lié à la restructuration du 159ème régiment d'infanterie alpine, les travaux d'aménagement ont commencé afin que la Maison du Parc puisse ouvrir ses portes pour l'été 1996. Ce sont en majorité des entreprises briançonnaises qui ont été choisies, y compris pour la pose de la grande verrière. Celle-ci exigera la technique novatrice du "verre agrafé" qui devrait en faire un modèle du genre.

Point de vue

Parce que le Parc national des Ecrins et les communes sur lesquelles il est implanté ne sont qu'un seul et même territoire, parce que la République leur a confié des missions pour la gestion de cet espace, le Parc et les communes sont amenés à travailler ensemble.
C'est pour réussir cette coopération que les élus ont voulu un document cadre de partenariat entre le Parc national des Écrins et les 61 communes du Parc.
C'est maintenant chose faite. Les propositions devront émerger vallée par vallée pour aboutir à des réalisations concrètes, pour que le patrimoine des communes soit conservé, pour qu'elles puissent accueillir correctement leurs visiteurs, pour qu'elles continuent d'exister.
Mais notre plus beau patrimoine n'est-il pas les populations qui animent nos pays ?
C'est maintenant le plus fragile et le plus menacé. C'est en développant nos activités tout en jouant sur les atouts qui font notre caractère que nous pourrons continuer à vivre ou séjourner au pays.
Le Parc peut être un instrument de ce développement. Nous, élus par les hommes et les femmes qui habitent le Parc, nous œuvrerons de toutes nos forces pour qu'il le soit !

Bernard Héritier
Président de l'Association des maires des communes du Parc
Maire de Valjouffrey

ESPACES DES HOMMES

Une politique gestionnaire ne saurait assumer seule la charge d'entretenir des espaces organisés, diversifiés et vivants à la fois, si l'agriculture n'avait plus la capacité de le faire. L'alternative est-elle entre un paysage de demain en lambeaux et un paysage du passé qui servirait de vitrine pour les touristes? Non probablement, si une culture paysagère commune est portée par les Hommes du territoire, afin d'allier impératifs économiques, nouveaux outils et bricolages émouvants.

En matière d'aménagement du milieu rural, il existe des politiques de l'Etat, de la région et du département. 1995 a été une année expérimentale pour le Fond de Gestion de l'Espace Rural (F.G.E.R.), après que la commission départementale de gestion de l'espace (C.O.D.E.G.E.) s'est réunie pour la première fois au mois d'août dernier. Ce fonds contribue, dans les Hautes-Alpes comme dans tous les départements français, au financement de projets collectifs concourant à l'entretien ou à la réhabilitation de l'espace rural: les améliorations pastorales, les réseaux d'irrigation et de drainage, la restauration des berges de cours d'eau, l'entretien des paysages, l'entretien des surfaces forestières non productives, les interventions sur les biotopes particuliers et l'ouverture de sentiers sont les thèmes concernés. Les projets émanent donc des communes ou de groupements de communes. Si ce programme a encore à trouver sa place parmi les politiques existantes, plus de cinquante dossiers ont déjà été instruits et sa dotation est importante (plus de trois millions de francs). Il a un objectif clair d'animation rurale: la gestion de l'espace peut être une source d'emploi pour les exploitants agricoles en activité.

Par définition, cette politique se situe à la marge d'une question plus complexe et plus profonde, posée à partir du constat fait que chaque année les agriculteurs sont moins nombreux: saurait-on envisager une politique de gestion de l'espace sans eux? Adrien Gleize, conseiller général du canton de Savines observe d'ailleurs que le rythme de disparition des exploitations agricoles est plus important encore dans la zone dite périphérique du Parc et que celui des installations y est plus faible. Sur ce dernier point, c'est bien l'aspect foncier qui semble prédominer et agir comme un frein: les terres sont en effet morcelées, le nouvel arrivant ne trouve donc pas d'interlocuteur lorsqu'il ne rencontre pas une franche hostilité. De plus, entre un agriculteur qui prend une succession et celui qui part de zéro, il y a une différence évidente dans la difficulté, que les systèmes d'aides ne prennent pas en compte. Alors, si les collectivités locales et le Parc se saisissent ensemble des problèmes d'entretien de l'espace jusqu'à s'associer à une politique globale d'installation des nouveaux paysans, et si l'agriculture de montagne se préoccupe en premier lieu de mettre en valeur sa qualité, celle-ci marquera encore de son empreinte notre territoire.

Canaux, berges et voies agricoles

La réhabilitation des équipements de montagne comme le nettoyage des bords de rivière en voie de dégradation sont autant d'actions d'entretien de l'espace que le Parc a choisi d'appuyer.



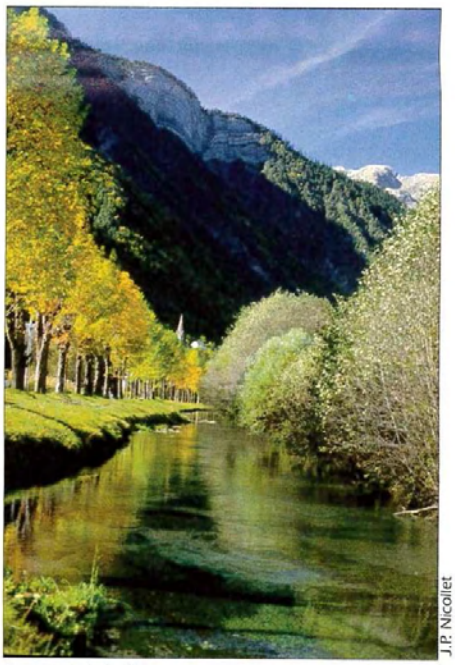
L. Tron

Une plaine alluviale dans le Valbonnais.

Les canaux d'irrigation, il y en a toujours eu dans les Alpes. "Aujourd'hui, il reste 20% de ce qui était présent dans les années 50", constate Jean-Pierre Nicollet, chef de secteur dans le Valbonnais, où l'agriculture a toujours fonctionné avec les canaux. Auparavant, le système d'exploitation était tenu par les syndicats des propriétaires: en fonction des superficies des terres cultivées, jusque dans les années 60, chaque agriculteur devait des journées de corvée pour entretenir ces canaux et ceux qui n'étaient pas disponibles pour ces journées devaient payer. Après l'abandon de ces pratiques, conséquence évidente de la baisse du nombre des agriculteurs, le Parc a décidé de mener une politique d'entretien. "Comme il n'y a pas eu chez nous de démembrements qui ont tout détruit, c'était assez facile de rénover certains canaux. On a donc appuyé, par des financements, la rénovation de ceux voulue par tel ou tel agriculteur", nous rappelle J.P. Nicollet. Depuis dix ans, cet équipement utilisé pour irriguer les terres agricoles est entretenu et contribue au maintien des cultures en mosaïque. De fait, ces canaux, qui ont gardé leur fonction, sont, par surcroît, intéressants en terme de paysage. La mesure de l'effort nécessaire nous est donnée: "certains canaux coûtent 50 000 F. d'entretien par an, notamment pour ceux dont la prise est faite sur le torrent. Sur la Malsanne, pour le canal des Moines, il faut refaire la digue après chaque crue." Outre son maillage des cultures, le Valbonnais est riche en canaux qui relèvent de l'ouvrage d'art: "il y a des pont-bâches qui enjambent le canal pour débarder le bois sur le versant sans endommager les berges et aussi des tunnels avec des têtes en pierre de taille et des clefs de voûte" A flanc de montagne, ce sont aussi des itinéraires de ballade magnifiques.

Mais lorsque le mode culture change, lorsqu'on passe de trois coupes de luzerne à un élevage intensif en grande zone, le besoin en irrigation est moindre. Alors, la survie de ces canaux passe peut-être par l'élargissement d'une telle politique d'entretien à de nouveaux partenaires: "l'an dernier, le canal des Moines, à Entraigues, a nécessité de gros travaux et le syndicat a du faire appel à une entreprise: le Conseil général de l'Isère a apporté son concours." On pourrait donc envisager une politique globale de maintien de ce patrimoine, notamment pour garantir la qualité de l'entretien grâce à des financements plus conséquents.

La contribution annuelle du Parc est de 4500F pour le canal d'Aiguebelle (pour irriguer les terres des Angelas à Valbonnais), 4500F pour le canal de la Roche et 6500F pour le canal des moines.



J.P. Nicollet

Les berges de La Rive.

Dans la commune de Bourg-d'Oisans, le cours d'eau et les berges de "La Rive" ont été nettoyés. Cette intervention de trois semaines (du 29 mai au 11 juin et du 16 au 22 octobre de l'année 1995) a été soutenue par le Parc dans le cadre de ses opérations dites "Vallées propres".

Dans le Champsaur, la commune de St Eusèbe a signé avec le Parc un contrat dit de protection de l'espace montagnard afin d'effectuer des travaux de débroussaillage des chemins agricoles de Beaurepaire. Ils ont été exécutés manuellement et hors la période de nidification des oiseaux. Dans la commune de la Motte en Champsaur, le Syndicat Bovin a trouvé une aide du Parc pour installer des clôtures sur le parc à bovins de Suzaire.

Paysages agricoles

Chaque montagne possède son profil. De même, chaque vallée est l'addition d'un certain nombre de singularités. La plupart de celles-ci sont l'oeuvre de l'homme et l'héritage d'une très longue histoire. Envisageons deux exemples typés et complémentaires, avec les risques d'altération qui pèsent sur eux.

Le bocage du Champsaur

Pour qui arrive du col de Manse, le Champsaur prend d'abord l'apparence très bucolique d'un ample bassin, à l'habitat dense et au paysage bien dessiné. La montagne, pour quelques temps, se fait oublier. A bien regarder ce qui caractérise la moyenne vallée du Drac entre Pont-du-Fossé et Saint-Eusèbe, on constate l'aspect compartimenté de la campagne: c'est un pays de bocage.

Le bocage, c'est l'art des haies. Des haies qui délimitent les parcelles de terrain, qui bordent les chemins et entourent les habitations... Elles sont constitutives d'un paysage très structuré dont l'origine remonte certainement à l'Antiquité. Elles sont parties prenantes d'une polyculture ancestrale, bornant et protégeant les champs, garantissant l'équilibre biologique du terroir, fournissant de la nourriture pour les animaux et du bois pour les habitants. Quand la population connût sa plus forte densité au XVIIème ou au XIXème siècle, sans doute y eut-il tendance à une réduction des haies, en raison de leur surexploitation. Inversement, elles se sont épaissies avec la déprise agricole. Aujourd'hui, la situation est paradoxale, avec d'un côté des haies qui s'épaississent, et d'un autre côté, des haies que l'on arrache, afin d'agrandir les parcelles et de remembrer les propriétés. Dès lors, ce mouvement contradictoire pose problème. En effet, le maintien d'un paysage bocager équilibré répond à plusieurs objectifs complémentaires, concernant l'agriculture, la nature (les haies constituent une formidable réserve ornithologique), et le tourisme (qui, en Champsaur, associe intimement haute et moyenne montagne, randonnées sportives et balades familiales).

Poser la question du bocage en Champsaur est d'autant plus d'actualité qu'ici, rien n'est perdu. Il ne s'agit pas de reconstituer ce qui fut, mais d'entretenir ce qui est encore. Et cet entretien est l'affaire de tous, agriculteurs et résidents. Le rôle du Parc national consiste donc à dresser un état des lieux et à sensibiliser les forces vives de la région sur la problématique du bocage. Celle-ci rejoint d'ailleurs les soucis architecturaux (intégration des nouveaux bâtiments agricoles dans le paysage) et la réflexion en cours portant sur le Drac (torrent encore à l'état sauvage), pour déboucher, le cas échéant, sur un véritable plan de gestion paysager.

Renseignements: Parc national des Ecrins, Maison de la vallée à Pont-du-Fossé 05260.

Les terrasses de La Grave

Le terroir de la haute vallée de la Romanche appartient à un tout autre registre que le bocage du Champsaur. Sans doute sa situation spectaculaire le rend-il particulièrement significatif: cet amphithéâtre de terrasses, face au col du Lautaret et au massif de la Meije, a permis le développement des communautés de Villar-d'Arène et de La Grave.

Il va sans dire que cette construction doit tout au travail humain, celui-ci prenant alors une dimension héroïque que n'a guère cultivée la civilisation technologique. Ils sont encore quelques-uns à s'accrocher à ce pays vertical et à s'acharner à l'entretenir. C'est eux que le Parc essaie d'encourager par le biais de contrats agri-environnementaux, tel Marc Carraud que nous sommes allés voir au Chazelet, village haut perché qui permet précisément de prendre toute la mesure du paysage.



H. Cortot

Paysage bocager du Champsaur.

Avec son frère Adolphe, Marc Carraud exploite 17 hectares. Mais ceux-ci se répartissent en une centaine de parcelles disséminées sur un vaste territoire menant jusqu'à La Buffe, plus en avant dans la montagne, et jusqu'à 2000 mètres d'altitude; certaines parcelles ne dépassent pas les 100 m2! Le cahier des mesures agri-environnementales qu'ils ont établi avec les agents du Parc et de la Chambre d'agriculture, prévoit un calendrier précis pour le fauchage (retarder le fauchage de certaines parcelles pour tenir compte de la floraison) et les modalités de fumure (seule la fumure naturelle apportée par la vaine pâture d'arrière-saison est autorisée sur d'autres parcelles). Elles visent surtout à ce que les talus et les secteurs difficiles continuent à être fauchés et entretenus. Or, les frères Carraud sont les seuls à avoir perpétué la fauche manuelle adaptée à cet effet. Bien sûr, ils ne suffiront pas à la tâche. Au Chazelet, il reste encore une dizaine d'exploitants, mais la majorité d'entre eux sont des retraités et aucun jeune n'est annoncé. Ce terroir hors-norme a pourtant besoin que l'on s'occupe de lui.

La forêt de Chantelouve

Les forêts du Parc constituent un milieu naturel modeste par sa superficie. Leur gestion relève de l'Office national des Forêts qui, périodiquement, réactualise la programmation des coupes et des travaux forestiers, en concertation avec les propriétaires, auxquels s'ajoute ici le Parc. Le plan de gestion de la forêt de Chantelouve vient ainsi d'être élaboré, avec la commune et son maire Jean-Pierre Bauchon, pour 1995-2011.

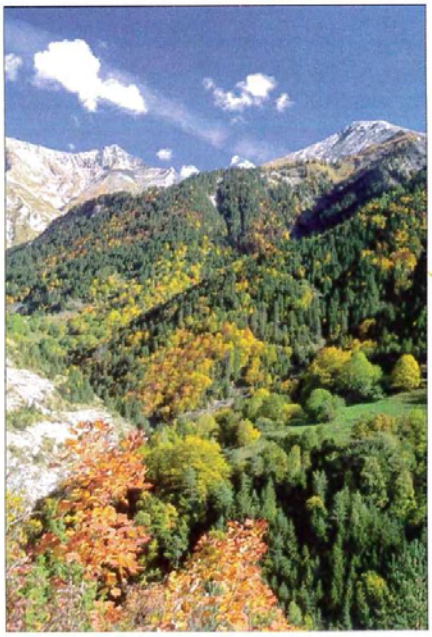
Cette forêt de 350 hectares, située aux abords très pentus du col d'Ornon, est dans sa plus grande partie située dans la zone dite centrale du Parc. Ses caractéristiques soulignent une vocation plurielle:

- La forêt de Chantelouve accueille une grande variété d'espèces, dans les domaines de la flore comme de la faune; sa protection entre donc dans les priorités du Parc.
- L'exploitation forestière constitue une ressource économique appréciable pour la commune propriétaire.
- Sa bonne gestion est primordiale dans la prévention des risques naturels et météorologiques, particulièrement importants dans ce secteur (avalanche, ravinement, crue torrentielle...).

A ces trois vocations essentielles, il convient d'ajouter la dimension paysagère attachée aux activités touristiques et ludiques. C'est en considérant ces paramètres que l'Office national des Forêts a déterminé ses choix avec la commune. Bernard Couhert, directeur du service départemental de l'Isère, et Régis Allain, ingénieur responsable des aménagements, nous les ont exposé, en nous disant la satisfaction qu'ils avaient eue à constater que leurs options rejoignaient pleinement les soucis du Parc.

L'impératif majeur consiste à éviter que les sols ne se dénudent et que l'espace ne devienne trop homogène. Il ne s'agit pas ici d'opérer des coupes massives et systématiques, mais de procéder par trouées périodiques, afin d'obtenir un milieu forestier ouvert et varié, où alternent les arbres d'essences et de générations diverses, les semis et les clairières. Ce traitement est qualifié de "futaie jardinée"; chaque espèce végétale ou animale doit y trouver des conditions favorables. Ainsi est maintenue l'association résineux-feuillus (les premiers représentent 61% de l'ensemble - sapins 40%, épicéas 20% -; parmi les seconds, les hêtres représentent 14%), avec un souci de développer des essences jusqu'ici peu présentes, afin de contribuer à la biodiversité (pins à crochets et pins cembro en altitude, érables sycomore, sorbiers et fruitiers, bouleaux...), tandis que l'éventail des âges garantit un cycle d'exploitation continu mais léger. Le principe d'une futaie par bouquets, le maintien d'un vieil arbre tous les hectares et le non drainage des zones humides sont autant de mesures bénéfiques à la faune. A ce propos, le développement de la population des chevreuils devra être observé avec attention, car ils peuvent compromettre l'équilibre recherché s'ils abroutissent tous les semis naturels.

Seules les infrastructures de l'exploitation forestière sont susceptibles de poser problème. En effet, l'évacuation des bois coupés ne se fait pratiquement plus par câble, faute de main d'oeuvre compétente en Isère (la Région et le Parc veulent encourager la formation de câblistes); l'utilisation de l'hélicoptère est bien adaptée au terrain accidenté de Chantelouve, mais elle est très onéreuse. La pratique courante consiste donc à ouvrir des pistes accessibles aux tracteurs. C'est ici que la collaboration entre l'O.N.F. et le Parc national doit se poursuivre, cas par cas, afin que les pistes restent discrètes dans le paysage et que la végétation puisse rapidement reconquérir les trouées opérées.



Forêt en Valbonnais
Photo: J.P. Nicollet

Profils des alpages

Les mesures agri-environnementales promotionnées par le Parc visent à lutter contre la friche et l'embroussaillement et à préserver la richesse biologique des montagnes. Elles concernent essentiellement les prés de fauche et les alpages, par le biais de contrats de 5 ans engageant les exploitants. Nous avons rencontré trois d'entre eux; ils nous font part de leurs expériences.

M. Reymond, l'Argentière-la-Bessée

Sa ferme est haut perchée, dominant le couloir de la Durance, proche du col qui fait basculer dans la vallée du Fournel. Un bel emplacement pour la contemplation et la randonnée... plus rude pour l'élevage et l'agriculture. Ici, tout devient pentu et distant. De fait, il n'y a plus que cinq exploitants dans la commune, dont trois à plein temps. Pourtant Robert Reymond ne se plaint pas et, pour lui, le programme de soutien mis en place par le Parc a été le bien venu.

"J'ai un contrat pour les prés de fauche et un autre pour l'alpage. Le premier n'a rien changé de ce que je faisais avant. Mais, petit à petit, on avait tendance à délaisser les parcelles les plus mal situées. Les contrats obligent à y retourner!

Ici, on est à 1100 mètres d'altitude; mes terres les plus hautes sont à 1700 mètres. C'est escarpé, il y a des passages difficiles. Mais on peut approcher avec le tracteur et travailler avec la motofaucheuse. La motofaucheuse est arrivée en 1964; elle a permis de relancer l'agriculture. Sinon, les jeunes n'auraient pas été intéressés de continuer à la main avec une faux... La faux? bien sûr que je l'ai connue; je l'utilise encore autour des maisons.

La contrainte du contrat de fauche concerne le chardon bleu. On dit ici la "reine des Alpes". J'ai là-haut la plus grande station d'Europe de chardon bleu! Ca signifie qu'il ne faut pas faucher trop tôt. Parce que, quelquefois, quand on a fini de faucher dans la plaine, on monterait de suite en altitude et on faucherait avant la fin juillet, quand le foin est le plus beau. Alors que là, il faut attendre le 15 août pour permettre aux graines de retomber. C'est sûr que ça fait un peu tard. Surtout l'été dernier qui a été pluvieux; je n'ai fini que le 31 août! Le matin, il y a plus de rosée, le soleil est moins fort; ça sèche moins vite. Cela dit, ça fait un supplément intéressant de foin.

La fauche des prés commence donc dès que les moutons sont partis. Ici, c'est un troupeau communal mélangé avec un troupeau venu de Provence. Il est gardé par deux bergers de là-bas.

Le troupeau monte progressivement, de cabane en cabane. On dit "cabane", mais ce sont de véritables petites maisons en pierres, avec deux ou trois pièces. Ils commencent à 1600 mètres d'altitude, puis le 25 juin, ils arrivent au deuxième niveau où ils restent un mois. Puis, c'est la plus haute cabane à 2500 mètres, jusqu'à fin août. En septembre, c'est le mouvement inverse jusqu'au 15 octobre.

Le contrat d'alpage oblige à deux ou trois choses. D'abord, en bas, quand le troupeau démarre, il doit pâturer uniquement sur la rive gauche du Fournel... parce que de l'autre côté, il y a la "reine des Alpes". A la descente, ça sera le contraire.

Au niveau de la seconde cabane, fin juin, on concentre les moutons sur les parcelles où se trouve la " quereylle" qu'on appelle. Le Parc, lui, il dit la fétuque. C'est une plante grossière qui prospère sur des prés qui ne sont plus fauchés depuis 50 ou 60 ans. Elle menace de tout envahir. Alors! bien sûr ça bouscule un peu le rythme des bergers. Il faut obliger les bêtes à rester sur leur secteur, sinon elles auraient vite fait d'avancer plus haut où l'herbe est meilleure. Ici, il y a deux zones de 15 hectares qui sont concernées; on y pâture une année sur deux. Tout la même année, ça serait trop; ça perturberait la montée.



Robert Reymond

On a une troisième contrainte en haut. Avec un petit lac près duquel pousse une plante protégée (NDLR: il s'agit de deux stations de "potentilla palustris"). On doit disposer des filets de protection qu'on enlève à la descente".

Cet entretien s'est déroulé en septembre dernier, un jour de pluie. "C'est une chance pour vous: sans la pluie, vous ne m'auriez pas trouvé; je serais monté là-haut. Mais, pour demain, on a annoncé que ça allait se lever. Alors, si vous êtes intéressé!"

M. Barban, La Chapelle-en-Valgaudemar

"J'ai des contrats agri-environnementaux de trois sortes", nous dit Alain Barban. "D'abord pour un pré de fauche de 2 hectares, autour de chez moi; ensuite pour un pâturage inter-saisons: ce sont d'anciens prés où l'été je fais pâturer des génisses, afin d'éviter l'embroussaillement; enfin, il y a les contrats qui concernent l'alpage.



Le troupeau de Pierre Calame à l'estive.

photo: Frédéric Chevaillot

De la mi-juin au 10 octobre, je garde 1.200 moutons qui viennent du Gapençais et du Champsaur (plus quelques-uns à moi). Dans un premier temps, je reste environ 15 jours près du Rif du Sap, au quartier de la Girardière. Là, j'ai un contrat pour un parcage mobile que je dois déplacer tous les 2 ou 3 jours, sur un espace de 10 hectares. Des pentes qu'on ne fauche plus depuis longtemps, qu'il s'agit d'entretenir et de fertiliser.

Ensuite, je monte à ma cabane de la Lavine jusqu'au 25 juillet environ. Là-haut, je suis seul avec mes chiens et mes moutons. De temps en temps, je descends à La Chapelle, et puis c'est aussi l'époque de la fauche: il faut un peu jongler! Mais les journées sont longues et puis, avec la chaleur, les moutons chaument les 3/4 de la journée (bref! de longues siestes). "Ma montagne", ici, elle couvre 1800 hectares, mais il y en a 700 en rochers et plus de 200 ou 250 qui sont envahis par les rhododendrons.

C'est ici qu'intervient le deuxième contrat d'alpage. Il commande un pâturage dit " rationné" sur deux parcelles (10 et 3 hectares). En fait, il faut assurer un surpâturage à ces endroits, afin d'éviter que le rhododendron ne prolifère (dans le contrat, on parle de "strate ligneuse basse"!). Remarquez que les moutons ont horreur du rhododendron; ils n'y touchent au grand jamais! C'est surtout par le nettoyage de leurs abords et par le piétinement qu'on peut éviter que ça prolifère. Pour moi, la contrainte a consisté à construire des parcs: planter des piquets, poser des fils qu'il faut enlever en fin de saison. C'est du travail!



Alain Barban

Les résultats?... Il faudra attendre; ça ne pourra se vérifier que sur du long terme, à la Lavine comme à la Girardière. Disons que ces initiatives semblent aller dans le bon sens; elles insistent sur des choses que de toute façon on faisait, mais pas toujours avec autant d'assiduité.

Mon parcours d'estive ?... Non, il ne s'arrête pas là. Fin juillet, je monte au Vallon du Clos où il y a un abri à sel (le soir, je retourne coucher à la cabane de la Lavine). En septembre et début octobre, j'accomplis le mouvement à l'envers..."

M. Calame, Saint-Christophe-en-Oisans

Pierre Calame perpétue l'immémoriale tradition des pasteurs semi-nomades dont le troupeau se déplace au gré des saisons afin d'être en permanence sur un pâturage accueillant. Le bonheur de Pierre Calame est de disposer aujourd'hui de moyens modernes de communication et d'appréciation pour cultiver cette pratique multiséculaire, et en faire une entreprise pionnière.

L'année de Pierre Calame se partage en deux parties égales: il estive dans la haute vallée du Vénéon, et il hiberne aux limites de la basse vallée de la Durance et de la Crau. "Estiver" et "hiberner", ces expressions consacrées, sont en fait trompeuses. Peut-on parler d'hiver en Provence?... et, dans les Alpes, tout l'art du déplacement consiste à prolonger le printemps. Au bout de sa course, Pierre cueille des violettes au début septembre! Ce troupeau transhumant ne connaît donc que les demi-saisons, celles des herbes fraîches et drues. En conséquence, exceptées les brebis qui agnellent en février-mars, ces robustes mérinos restent en permanence en plein air.

Lorsqu'il retrouve la montagne à la fin du mois de mai, le troupeau de Pierre Calame reste autour de Saint-Christophe, dont il nettoie les abords depuis longtemps délaissés par les agriculteurs. Cela se fait dans le cadre du PEZMA (plan pour les zones menacées d'abandon) co-financé par le Conseil de l'Europe et le département de l'Isère. Ensuite, il gagne le vallon de Lanchâtra: un territoire qui plaît beaucoup à Pierre Calame qui vient ici depuis dix ans. "Avant, j'ai transhumé dans les Alpes Maritimes, en Savoie, dans le Briançonnais... Ici, c'est idéal: à la fois immense et très pentu, en définitive formidablement compartimenté par le relief. Paradoxalement, ça me simplifie la tâche; les barrières de rochers définissent des unités de pâturage qu'il est facile de compléter artificiellement. Ainsi je m'en sors très bien tout seul; je n'ai qu'un seul collaborateur: la nature."

Le hameau de Lanchâtra a été habité jusqu'en 1962. Pendant une dizaine d'années, il a été abandonné, puis lentement reconquis... comme lieu de vacance plus que de travail! Aujourd'hui, il revient donc à Pierre Calame d'entretenir cet extraordinaire site. C'est en ce sens qu'il a signé en 1995 un contrat d'alpage avec le Parc national des Ecrins. Celui-ci précise un certain nombre de modalités (respect des zones de nidification du tétras-lyre, entretien du sentier de randonnée...), sans modifier la logique d'un pâturage évolutif, menant progressivement le troupeau à l'altitude 2600, sur une zone de 1800 hectares. "Ainsi, les moutons ont toujours de l'herbe neuve, et la montagne reste vivante".



Pierre Calame

photos: Alain Gas

Eleveurs caprins

Agés de trente ou quarante ans, ils vivent d'un métier qu'ils ont choisi. L'amour des bêtes, de la terre et ses rythmes se dit, le sens du travail s'inscrit.

M. et Mme Alliey, Les Vigneaux

Richard Alliey s'est installé aux Vigneaux, il y a sept ans (son père, aujourd'hui à la retraite, a des moutons à Puy-St-Vincent). Après avoir obtenu deux diplômes agricoles et s'être spécialisé dans les ruminants -il fait des stages en élevage caprin, M. Alliey commence en 1988 avec un troupeau de chèvres angora et vend le produit fini, le mohair, la transformation étant assumée par des artisans. La gamme décline laine à tricoter, écharpe, chaussette, couverture, étole et plaid. Puis en 1989, il crée l'atelier laitier et, à partir de 1991, réalise sur place la transformation fromagère de la totalité du lait produit (les pâtes pressées au lait de chèvre, parce que l'affinage est plus long, permettent de reporter du lait). Pendant l'été, la récolte fourragère est réalisée pour les bêtes, qui restent de novembre à mai à l'intérieur. La vente directe est assurée dans la Vallouise auprès des touristes sur les marchés et auprès des petits commerçants. Uniques producteurs laitiers de la Vallouise, M. Alliey et son épouse, vrais indépendants, travaillent à plein temps: "moi, j'aurais pu mettre 400 brebis et travailler en station. C'est un choix.", nous dit-il. Le troupeau est composé de 70 bêtes. M. Alliey monte actuellement un dossier afin de relancer un fromage local qui avait disparu et compte sur le soutien du Parc, qui pourrait jouer un rôle fédérateur: "c'est à nous, les producteurs, de nous regrouper. Car il y a beaucoup de vendeurs qui, l'été, déversent des produits qui viennent de n'importe où. Il faut bien se battre, puisqu'on a la passion! " Et, bien sûr, la qualité.



"Hannibal", "Funky",... ainsi que monsieur Alliey.

M. et Mme Couton-Pont, Réallon

Il y a quatre ans, la famille Couton-Pont, qui n'est pas issue du milieu agricole, s'installait à St-Clément. Madame avait fait une formation agricole - élevage et transformation fromagère- après avoir quitté son métier d'éducatrice (c'était le métier de son mari également, qui avait ensuite travaillé comme berger). Le couple reprend une exploitation agricole en location et développe deux créneaux: élevage de chèvres et transformation fromagère d'une part, culture de fruits, vignes et fabrication de jus (pomme de Risoul, poire et raisin) d'autre part. Le bail expire en 1996 -les bâtiments trop vétustes et peu commodes sont mis à la vente- et la famille, malgré deux ans de recherches ne trouve pas de terrains à acheter pour construire ni de possibilités de rénover quelque chose à St-Clément. C'est en effet assez difficile au niveau foncier, surtout dans le nord du département: "il nous faut une dizaine d'hectares au moins, mais les anciens vendent peu facilement leurs terrains agricoles, les P.O.S. sont peu précis et les terres peu regroupées.", nous dit Mme Couton-Pont. En 1995, elle décide d'envoyer leur projet d'installation -chèvrerie, fromagerie, salle de vente et habitation- aux communes voisines, sollicitant d'elles une aide sur le plan foncier. Réallon, dont le maire est alors M. Gleize, répond oui. Avec le concours de la SAFER et de la commune -le maire avait crée une A.F.P. à cet effet- , une dizaine d'hectares est alors achetée. Le siège de l'exploitation sera donc à 400 m de la station de ski, une zone intéressante pour la commercialisation et dans laquelle il n'y avait pas d'agriculteur. La commune a, de plus, amené eau, électricité et téléphone depuis le hameau le plus proche jusqu'aux limites du terrain. "Si on n'avait pas eu l'aide de Réallon, on aurait arrêté puisqu'ici on est dans une impasse. Maintenant on travaille sur les plans car il faut construire aux normes européennes et on a envie de construire en bois". Et c'est bien parce qu'une commune a affirmé une volonté forte et continue que le montage du dossier, afin de capter les aides diverses, a pu être finalisé. La construction commencera en avril et l'installation de l'entreprise agricole familiale est prévue en automne prochain. Crottins et tomes, dont une spécialité affinée dans du bois de pin, seront vendues au détail sur place et sur les marchés l'été. Avec un troupeau de 60 chèvres et quelques vaches. Pour ce projet, le couple pense évidemment à leurs six enfants, dont l'un reprendra peut-être l'affaire. La dimension éducative est toujours présente à leur esprit, puisqu'il envisage de créer une ferme pédagogique pour l'accueil des écoles et l'accueil, en partenariat avec des associations lyonnaises, des jeunes de milieu urbain en réinsertion professionnelle ou souffrant d'illétrisme. "Ce qui est intéressant ici pour eux, et pour nous aussi, c'est qu'on fait tout: on entretient les terrains, on produit notre foin, les céréales pour les bêtes, l'alimentation pour la famille, on trait les chèvres et vend le lait." Où projet professionnel et projet de vie se confondent. "Ici, la chaîne du travail n'est pas fragmentée. C'est comme un cercle." Cela étonne, voir irrite: "les anciens, les plus de 60 ans, ont vu leurs enfants partir et voient d'autres reprendre une activité dans leurs pays et de plus, une activité nouvelle. Ils ont un peu la colère! " Bien entendu, l'exigence de qualité est impérative: une petite tome de montagne, faite par plusieurs éleveurs caprins groupés, pourrait à l'avenir être labellisée: pourquoi pas un label "Écrins"?



Trois des enfants de M. et Mme Couton-Pont.

Science, semences et plantes sauvages

L'aménagement écologique, par exemple l'utilisation de végétaux autochtones pour la cicatrisation des sols dans le cadre de grands travaux, tels la correction de berges, les barrages en montagne ou les stations de ski, est un marché en soi. En matière de reverdissement, parmi les plantes qui poussent sur les éboulis ou les terres remuées, qui ont un fort pouvoir couvrant et qui sont facile à ramasser, il faut choisir. Le Conservatoire botanique national de Gap-Charance, qui possède une banque de gènes, a donc offert son savoir-faire à la Compagnie Nationale du Rhône (CNR). En échange de quoi, la CNR s'est engagée à travailler avec des partenaires locaux: le Syndicat des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences (SAMS), basé à Gap, y a trouvé son intérêt. Dans ce groupement professionnel, on trouve d'ailleurs un producteur du Valgaudemar. On a ainsi compté jusqu'à 300 ha de culture de "mauvaises herbes". Voilà une filière qui peut certainement se développer. Un groupement d'intérêt scientifique (G.I.S.) réunit, depuis 1991, le Conservatoire botanique, le Parc, le



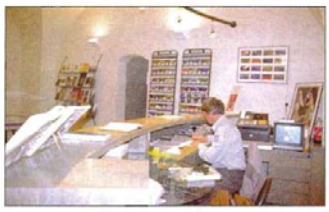
C.B.N.

L'argousier

CEMAGREF, la société SERAVERT, le SAMS et la CNR: il mène recherche et expérimentation dans ce domaine notamment.

Entre autres activités, le Conservatoire botanique a également apporté son concours à la vigne expérimentale de Chateauroux (cf. L'écho n°2), ainsi qu'aux vergers de St-Clément (Cf. ci-dessus). Un dernier aspect: la culture de l'argousier, très riche en vitamines, pour laquelle le Conservatoire a joué un rôle de conseiller technique. Jean-Pierre Dalmas nous rappelle que cette plante sauvage s'installe sur les gravières, les zones d'éboulis et qu'elle a été utilisée pour les travaux de restauration de la montagne autrefois. Il faut savoir également que les Suisses commercialisent le jus d'argousier, une bonne partie de la production se faisant près de Gap et à partir de récoltes réalisées sur le département des Hautes-Alpes. 80 000 l. de jus sont pressés et conditionnés chaque année, mais à Bâle, puis vendus sous forme de flacons pharmaceutiques. Alors pourquoi ne pas faire la culture de l'argousier et réaliser une production régulière sur le territoire? Le fruit se faisant sur le bois de deux ans, il a fallu mettre au point une technique de taille afin d'obtenir une récolte chaque année, ce que fit le Conservatoire. A Champoléon, un exploitant a investi en presse et système d'embouteillage et vit de la commercialisation du jus: il utilise ces techniques de taille et récolte ainsi la plante sauvage qu'il cultive. Dans un créneau certes singulier, démonstration est cependant faite aujourd'hui de la viabilité d'une telle exploitation.

Tour Brune en hiver



Du 21 au 30 décembre 1995, la Tour du paysage à Embrun a ouvert ses portes et accueilli 168 visiteurs. Des visites guidées et des projections-causeries avec le concours d'un garde-moniteur ont intéressé en priorité un public de vacanciers. Malgré les intempéries, les visiteurs, séduits par les prestations du Parc, n'ont pas hésité à franchir les dernières marches qui les conduisaient au sommet de la Tour.
Lorsque l'expérience a été renouvelée, fin février-début mars, on a observé une égale fréquentation.
A l'avenir, une meilleure signalétique et un effort de publicité dans Embrun et les stations environnantes de l'Embrunais seront réalisés.

Programme Leader

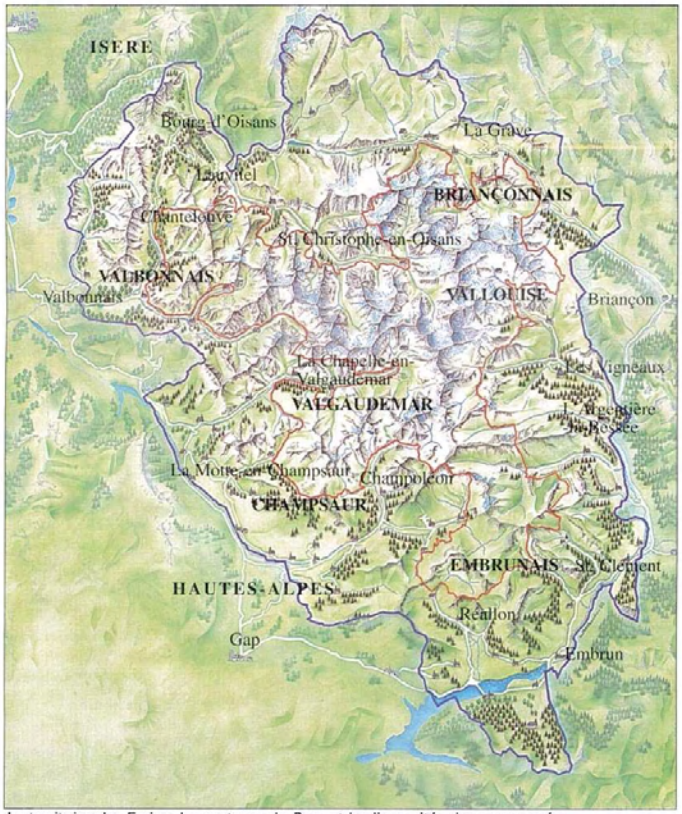
Au cours de l'année 1995, le Parc a contribué à mettre en place un programme LEADER. Son rôle est ici de fédérer les initiatives locales, et ensuite de les coordonner sur le plan de leur administration et de leur gestion. Un GAL (Groupe d'action locale) doit réunir les porteurs de projets et organiser la mise en oeuvre de ceux-ci.
Le but de ce programme consiste à encourager les opérations innovantes en milieu rural, par la valorisation du patrimoine et des potentiels locaux, afin d'améliorer les conditions de vie et développer l'emploi. En ce sens, seront pris en compte les savoir-faire en matière d'artisanat, la problématique du tourisme de nature, le renouveau des foires traditionnelles. Une dynamique d'animation visera à médiatiser ces objectifs et à former les partenaires, qu'ils soient scolaires, résidents ou touristes.
Un certain nombre de projets ont dès à présent été fichés. Ils concernent le Champsaur-Valgaudemar (un tourisme reposant sur les qualités paysagères et patrimoniales - l'office intercantonal du tourisme est porteur du projet); le Val de Réallon (diversification de l'offre touristique - SIVOM de Savines); la Vallouise (développement touristique s'appuyant sur les patrimoines industriel, culturel et naturel - SIVOM de l'Argentière); l'Embrunais (projet centré sur la Durance); le Haut Briançonnais (art culinaire et agriculture); le Valbonnais (définition en cours autour du thème agricole).

Courrier des lecteurs

Cette rubrique nous parait essentielle pour la vie et l'esprit de ce journal. Nous invitons chacun d'entre vous à faire part ici de ses réactions et prises de position. Nous publions un extrait d'une lettre de visiteur qui s'était ému de la qualité de la passerelle à l'entrée de Dormillouse. L'adhésion que ce visiteur exprime ici nous conforte dans nos efforts:

"j'ai bien reçu votre lettre et vous remercie. Si j'ai ainsi fortement insisté sur l'état de la passerelle piétons posée sur la Biaysse à proximité de l'aire de stationnement avant la montée à Dormillouse, c'est, comme vous l'avez compris, pour des raisons de sécurité, reconnaissant par ailleurs ce que vous et vos équipes entreprenez dans l'intérêt du Parc.
A cet égard, je voudrais saluer la décision prise en mai de cette année, décision qui concerne la réserve intégrale de Lauvitel au cœur du Parc sur la commune de Bourg d'Oisans; une charge supplémentaire bien sûr, mais quel progrès pour la protection de la nature dont bénéficieront surtout les générations à venir.
Souhaitons qu'en cette époque où seul le court terme semble être privilégié - et encore - celle démarche fasse école!"

J.C. Bonnuit.
74340 Les Clayes-sous-Bois.



Le territoire des Ecrins, les secteurs du Parc et les lieux cités dans ce numéro.

Abonnements: L'écho des Ecrins, journal d'information du Parc, est diffusé à 13 000 exemplaires auprès des habitants du territoire.
Un abonnement annuel est proposé à toute personne, institution, autres..., ne bénéficiant pas de cette diffusion gratuite.

Complétez et retournez ce bulletin à:
Parc national des Ecrins - Service Communication. Domaine de Charance 05000 GAP.

Journal trimestriel L'écho des Ecrins: 50 F
Nom:
Prénom:
Adresse:
.....
Code postal: Ville:

Ci-joint mon règlement à l'ordre de "L'Agent Comptable du Parc national des Ecrins".

Diplôme européen

Le Diplôme européen est une reconnaissance internationale decernée par le Conseil de l'Europe à des sites ou monuments naturels ayant un intérêt européen du point de vue de la sauvegarde naturelle et paysagère, et bénéficiant d'un statut de protection approprié. Il a été attribué au Parc en 1990, puis renouvelé en 1995, pour une durée de cinq ans. Il y a, à ce jour, 34 espaces ou monuments naturels diplômés en Europe.

Un diaporama

Dans les maisons permanentes du Parc, une ambitieuse politique de rénovation de la communication audiovisuelle est actuellement en cours. Le diaporama en fondu-enchaîné y tient une place déterminante et assure la première mise en relation des publics avec le territoire et les hommes. "Les Écrins, un Parc national" est une création toute récente qui présente à la fois le territoire et l'établissement.
La bande son a été conçue à partir d'entretiens avec quelques uns des principaux acteurs de l'espace parc: le berger, le guide, l'habitant permanent de fond de vallée, le scientifique; il est conçu comme la promenade d'un enfant qui interroge le garde et les acteurs de l'espace. L'authenticité des réflexions et la qualité des enchaînements d'images font de ce diaporama le document clé de l'accueil des visiteurs dans les maisons du Parc.

Un été au Lauvitel

En 1995 a été crée la réserve intégrale du Lauvitel (L'écho n°1). Du 8 juillet au 4 septembre, 15000 personnes ont été informées sur le Parc national et la réserve intégrale au départ du sentier du Lauvitel. Une étude a porté sur cette fréquentation estivale. D'où il ressort que:
- 60% des visiteurs étaient en famille, 70% venaient sur le site pour la première fois et 77% étaient étrangers à la région Rhône-Alpes (parmi ceux-ci, 2% étaient des Hautes-Alpes et 11% de pays étrangers).
- 77% connaissaient le réglement général édicté par le Parc, mais 14 % seulement avaient appris la création de la réserve intégrale, avec ses contraintes particulières. 74% se sont montrés favorables à cette initiative, dans la mesure où le lac restait accessible.
- l'aménagement de sentiers d'interprétation, l'apport d'informations sur le site ainsi qu'un parking situé près de la Danchère sont attendus par tous.